

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Délibération 39328-2023-43**

**Séance du 5 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le jeudi 5 octobre à 19 h 30, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 29 septembre 2023 qui a été adressée par mail le 29 septembre 2023.

**Présents** : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Yann ROTA, Thierry JANIER-DUBRY, Bertrand MONOT, Céline COLAS, Yann PATULA (7)

**Excusés** : Cédric CHARRIERE donne procuration à Isabelle TISSOT, Gilbert CERUTTI donne procuration à Maxime BALLAUD, Sylvie LEFEBVRE donne procuration à Yann PATULA (3).

**Nombre de membres en exercice** : 10

**Date de convocation** : 29/09/2023

**Nombre de membres présents** : 7

**Date de l'affichage** : 09/10/2023

**Nombre de membres votants** : 7 + 3

**Secrétaire de séance** : Céline COLAS

**Objet : adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2022**

Madame le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le Sidec du Jura, assistant conseil après de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de MEUSSIA. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

POUR : 10 voix

Ainsi délibéré le 5 octobre 2023, pour expédition conforme.

**Délibération 39328-2023-43 adoptée à l'unanimité**

Le secrétaire de séance,  
Céline COLAS



Le Maire,  
Isabelle TISSOT

